

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4011

présenté par

M. Mathiasin, M. Jean-Louis Bricout, M. Taupiac, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire,
M. Castellani, M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot,
Mme Froger, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* Mettre en place des programmes de mentorat ou de collaboration dans lesquels les personnes exerçant ou ayant exercé une activité agricole pourraient transmettre leur savoir-faire et leur expérience aux personnes préparant leur installation ou rencontrant des difficultés dans leur exploitation ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place des programmes de mentorat ou de collaboration dans lesquels les agriculteurs pourraient transmettre leur savoir-faire et leur expérience aux personnes préparant leur installation ou rencontrant des difficultés dans leur exploitation.

Il s'agit ainsi de favoriser la collaboration, l'entraide et la solidarité entre les générations d'agriculteurs.

Ce dispositif de transmission d'expérience, de collaboration et de dialogue entre les différentes générations d'agriculteurs, permettrait de faciliter le passage de relais, de garantir une transmission harmonieuse des savoirs et des pratiques agricoles, de pérenniser les exploitations, d'assurer une transition en toute sérénité et ainsi de garantir un avenir prometteur à l'agriculture française.